



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES**      **DÉCISION N° DM-23-181**  
**EN DATE DU 22 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP, le 22 février 2023 relatif à l'acquisition de Matériels informatiques ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société STIM PLUS SARL, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** le marché d'acquisition de matériels informatiques avec la société STIM PLUS SARL, 166 av Georges Clemenceau 92000 Nanterre, représentée par Monsieur Yves Samama, Directeur.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum global de 200 000,00€ HT.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification. Le contrat est reconductible 2 fois de manière tacite, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 3 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230522-lmc1H10796H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/05/2023 Date de Publication : 22/05/2023
--

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230522-lmc1H10796H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/05/2023  
Date de Publication : 22/05/2023